

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 28 mars 2022

Date de l'assemblée publique : 28/03/2022

Date de la composition du conseil communal : 28/03/2022

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	STRECKER, échevin (procuration donnée au conseiller STOFFEL) ; FISCH, conseiller (procuration donnée à la conseillère BALLMANN).	
Absences	STRECKER, échevin ; FISCH, conseiller (excusés).	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	11
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	2

Référence CC.2022-03-28 - 2.13

Point de l'ordre du jour 2.13

Objet **Acte notarié - Vente par la Commune (parcelles sises à Berchem)**

Le conseil communal,

Vu l'acte du 3 février 2022, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à la vente de deux parcelles sises à Berchem :

- Acte n° 19603 avec M. et Mme Reding - Altmann : vente de deux (2) parcelles sise à Berchem, inscrite au cadastre de la Commune de Roeser, section B de Berchem:
 - Numéro 984/2262 lieu-dit: "Route de Luxembourg", place, contenant 2 centiares ;
 - Numéro 984/2263 lieu-dit: "Route de Luxembourg", place, contenant 85 centiares ;

Considérant que la vente a eu lieu pour et moyennant le prix de 870,00 euros ;

Vu l'article 1/650/261100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 19603 du 3 février 2022, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à la vente de deux parcelles sises à Berchem, route de Luxembourg.

La présente délibération ne deviendra effective qu'après approbation de la délibération du 28 mars 2021 portant déclassement de ces parcelles du domaine public communal au domaine privé communal.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 8 avril 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,